

# ASSEMBLÉE NATIONALE

15 mai 2015

---

DIALOGUE SOCIAL ET EMPLOI - (N° 2739)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° AS96

présenté par  
M. Sirugue, rapporteur

-----

### ARTICLE 13

A l'alinéa 47, substituer aux mots :

« cette consultation »,

les mots :

« la consultation prévue à l'article L. 2323-12 ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision